

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 24

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 janvier 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Absents : Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Erica SANDFORD.

Procurations : François CAMBERLIN à Denise MELOT
Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de votants : 24

Objet : Budget annexe Energie 2026

- **Affectation du résultat 2025**

Le Conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte financier unique 2025 du **budget annexe Energie** de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de **34 068.08 €** et un excédent d'investissement de **274 301.11 €**,
Tenant compte du solde des restes à réaliser 2025 du **budget annexe Energie** s'établissant à **- 28 770.00 €**,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat 2025,

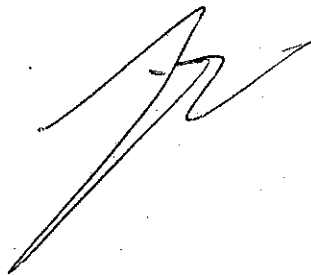
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		34 068.08 €
001 - Excédent d'investissement reporté		274 301.11 €

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 février 2026.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude RAFFIN



Le Président
Christian SIMON

